**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 39 (1959)

Heft: 2

**Anhang:** [Notre supplément mensuel]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Editorial

Depuis le début de l'année, aucun progrès tangible n'a été réalisé dans la recherche d'une association économique européenne élargie. Le mémorandum Hallstein — auquel il faudra d'ailleurs apporter de nombreux amendements pour qu'il obtienne l'assentiment des pays de la C.E.E. — ne répond lui-même que très imparfaitement au vœu des pays européens non-membres du Marché Commun. Sans doute un certain nombre d'accords bilatéraux ont-ils été passés entre pays de la C.E.E. et pays non-membres, et d'autres le seront encore. Si ces arrangements permettent de remédier à des états de fait dommageables dans l'immédiat, il n'en reste pas moins que le problème de fond, à savoir celui de la recherche d'une formule associant les pays membres du Marché Commun aux autres pays européens, demeure entier.

On a déjà beaucoup insisté ici sur les discriminations — particulièrement en matière de contingents — résultant de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier du Marché Commun en tant qu'Institution. Peut-être est-il temps aussi de songer aux menaces que font peser, de manière indirecte, certains de ses développements sur l'ensemble du commerce extérieur des pays non-membres de la Communauté.

Prenons le cas de la Suisse. Ce ne sont pas seulement les quelque 40 % de nos exportations — proportion de nos ventes à destination de la C.E.E. — qui sont menacés, mais aussi, dans une certaine mesure, l'ensemble de nos exportations. Il ne fait aucun doute que sur les marchés européens autres que la C.E.E. et sur les marchés mondiaux, nos entreprises vont se trouver, ces prochaines années, en face d'une concurrence très sensiblement accrue.

On peut, en effet, penser que du fait des grandes concentrations des moyens de production qui commencent à se réaliser dans les pays de la C.E.E. et qui iront en s'accentuant au fur et à mesure de la réalisation du Marché Commun, nos industries se trouveront sur les marchés extérieurs en face de concurrents particulièrement redoutables. N'assiste-t-on pas actuellement à un processus de concentration au sein de la C.E.E. d'une ampleur telle qu'elle fait redouter la constitution — ou la reconstitution — à la faveur même du Marché Commun de véritables trusts pouvant parfaitement faire échec au jeu de la libre concurrence? Et ce n'est pas là une crainte imaginaire si l'on sait qu'une des graves préoccupations actuelles de la Commission du Marché Commun est justement d'établir des critères efficaces permettant de différencier les bonnes et les mauvaises ententes.

Il s'agit là d'un problème extrêmement complexe aux ramifications et aux incidences multiples. Ce n'est pas faire preuve de pessimisme, pensons-nous, que d'essayer d'en évaluer dès à présent certaines conséquences pouvant être préjudiciables à nos industries d'exportation. Au contraire, une fois le danger repéré, il doit permettre de donner les preuves de la seule attitude vraiment réaliste en économie, celle du dynamisme. Et souvent le dynamisme est proche parent de la coopération.

Chambre de commerce suisse en France



# LA VIE ÉCONOMIQUE

# FRANCE

La première manche est gagnée. — Il ne peut y avoir de doute : le gouvernement a gagné la première manche. Les mesures de redressement économique et financier mises en œuvre à la fin de 1958, commencent à produire les résultats escomptés. Certes, l'effort demandé au pays est rude et il devra se poursuivre quelques temps encore afin de permettre à la France de retrouver sa santé. Les mesures prises suscitent certaines craintes et provoquent des résistances, comme cela se produit généralement pendant le stade initial de toute œuvre d'assainissement. La mauvaise humeur se dissipera pourtant dès que les conséquences bienfaisantes de l'œuvre entreprise avec beaucoup de courage se feront sentir dans la vie quotidienne et se traduiront par une amélioration du bien-être général.

La consolidation de la monnaie. - Les résultats les plus spectaculaires ont été obtenus dans le domaine des finances extérieures. Le franc français fait preuve d'une réelle fermeté sur les marchés des changes aussi bien officiels que parallèles. En particulier, les cours parallèles des devises se maintiennent, pour la première fois depuis 1939, au niveau des taux officiels. Le marché de l'or est délaissé et le lingot vaut à peine plus cher que sa parité officiel, soit 566.000 francs le kilo en face d'un cours officiel de 556.000 francs. D'autre part, grâce à l'afflux de capitaux, la Banque de France est en état de procéder à des achats importants de devises. Tout récemment les rentrées de devises se sont encore accélérées. Entre le 25 décembre, date de la mise en vigueur des réformes financières, et, les fêtes de Pâques, ces rentrées se sont élevées à 725 millions de dollars. Ces devises sont utilisées, soit pour rembourser des dettes extérieures, soit pour reconstituer les disponibilités en or et en devises du Fonds de stabilisation des changes.

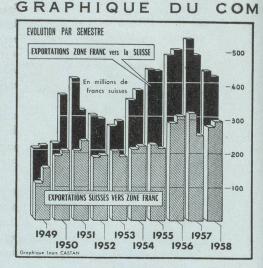
**Détente sur le marché monétaire.** — La contrepartie des achats de devises alimente la trésorerie des banques. Aussi le marché monétaire évolue depuis quelque temps dans une aisance relative. Le taux de l'argent au jour le jour se situe généralement au-dessous du taux d'escompte officiel. Les banques ont pu réduire sensiblement leurs engagements à la Banque de France. C'est ainsi que le total des crédits consentis par l'institut d'émission à l'économie a été ramené de 2.514 milliards au 31 décembre 1958 à 1.952 milliards au 19 mars 1959. En même temps, la circulation fiduciaire, revenant à 3.232 milliards, diminuait de 237 milliards. De leur côté, les comptes courants créditeurs se sont vus réduits, pendant cette période, de 234 milliards. Cette contraction des comptes courants créditeurs provient surtout d'une diminution des avoirs en francs du Fonds de stabilisation des changes et reflète, par conséquent, des achats d'or

ou de devises. La Banque de France a constaté la détente intervenue sur le marché monétaire en réduisant son taux d'escompte de  $4\frac{1}{2}$  à  $4\frac{1}{8}$  % et son taux des avances sur titres de 7 % d'abord à  $6\frac{1}{2}$  % et ensuite à 6 %.

**Progrès sur le marché financier.** — Sur le marché financier la même détente s'est amorcée. On enregistre notamment une certaine hausse des titres à revenu fixe. Le taux d'intérêt des emprunts nouvellement émis a, par contre, commencé de diminuer. En dépit de la baisse des taux, les emprunts se placent facilement.

Enfin, l'émission des emprunts ne comportant pas de clause d'indexation a pu être reprise.

Évolution de la balance commerciale. - Malgré la libération des importations, le commerce extérieur évolue favorablement. Si la France a enregistré, en janvier, dans son commerce avec l'étranger un solde débiteur de 29,4 milliards, ce résultat déficitaire s'expliquait surtout par les incidences temporaires de la dévaluation. En



février, compte tenu des charges de fret et d'assurance, la balance commerciale a été en équilibre. Les chiffres provisoires pour la première quinzaine de mars font apparaître avec l'étranger 60 milliards d'exportations et 70 milliards d'importations, contre respectivement 55 et 55 milliards pour la première quinzaine de février. Le solde pour la quinzaine est donc modérément négatif (— 10 milliards); il est vrai que mars est traditionnellement caractérisé par un accroissement des importations. Ces chiffres montrent toutefois que la France ne pourra augmenter qu'assez lentement ses réserves de devises par le commerce extérieur. En dehors du tourisme, ce sont surtout les mouvements de capitaux qui pourraient contribuer le plus efficacement à la reconstitution des réserves de change.

La hausse des prix a été contenue. — La hausse des prix a été contenue dans les limites prévues par le gouvernement. Le facteur psychologique n'a pas joué et les prix n'ont obéi qu'aux influences purement mécaniques, c'est-à-dire qu'ils ne sont monté que dans la mesure où les réformes intervenues en décembre se traduisaient par une augmentation des prix de revient. L'indice des prix de gros (base 100 en 1949) marque d'abord une hausse de 4,6%, en passant de 166,9 fin décembre à 175 fin janvier; il revient toutefois à 174, I fin février. En ce qui concerne les prix de détail, l'indice des 250 articles (base 100 : ler juillet 1956 au 30 juin 1957) passe de 121 en décembre à 124,0 en janvier et à 125,7 en février; la hausse totale ressort ainsi à 3,9 %. Rappelons que les experts avaient tablé sur une hausse de 4 à 5 %. Ainsi le gouvernement paraît avoir gagné la bataille des prix. Saura-t-il gagner aussi celle de la récession? Cette question est traitée ailleurs dans cette Revue par M. Gilbert Mathieu.

# COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernie	r chiffre		du mois édent		de l'année édente
Cours Napoléon	2 avr.	3.610	5 mars	3.630	3 avr.	3.700
Cours fr. s. marché parallèle Ind. valeurs métropolitaines	2 avr.	114,50	5 mars	116	3 avr.	106
(fin 1958 = 100)		111	27 fév.	110,6	mars	_ /
Ind. prod. ind. (1952 = 100) .	jan.	156	déc.	159	jan.	160
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég.						
paris. (1949 = 100)	jan.	268	déc.	267	jan.	247
Ind. prix de gros (1949 = 100) Ind. prix consomm. familiale	fév.	174,1	jan.	175,0	fév.	165,7
(1956 = 100)	fév.	125,7	jan.	124,0	fév.	116,2
Transports commerc. (mio. t.) .	jan.	17,7	déc.	18,3	jan.	18,6
Voyageurs (millions)	jan.	49,1	déc.	49,7	jan.	45,9
Ind. vol. import. (1938 = 100)	jan.	159	déc.	170	jan.	172
Ind. vol. export. (1938 = 100)	jan.	215	déc.	298	jan.	227

# EN QUELQUES LIGNES

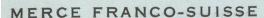


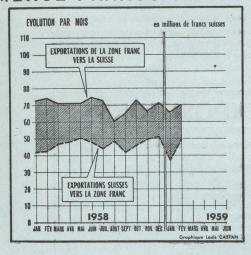
# SUISSE

Abaissement du taux de l'escompte. — La Direction générale de la Banque Nationale Suisse a décidé le 26 février 1959 d'abaisser, avec effet immédiat, le taux officiel d'escompte de 2½% à 2% et le taux officiel pour les avances sur nantissement de 3½% à 3%. Le taux modifié était en vigueur depuis le 15 mai 1957.

Dans son communiqué, la Banque Nationale Suisse précise que la mesure prise est destinée uniquement à adapter les taux officiels et ceux du marché. Cette mesure ne vise aucun but de politique conjoncturelle. En outre, la Banque Nationale précise

qu'elle n'entend nullement, en abaissant les taux officiels, instaurer une politique de l'argent bon marché.





Commerce extérieur. - Pour les 2 premiers mois de 1959, les importations suisses s'établissent à 1.153,5 millions contre 1.193,3 millions de francs pour la période correspondante de 1958. Les exportations se sont élevées à 1.039,2 contre 1.002,8 millions de francs, ce qui fait ressortir un solde

passif de 114,3 millions de francs en regard de 190,5 millions pour janvier et février de l'année précédente.

Les pouvoirs de la Banque Nationale Suisse. l'assemblée générale des actionnaires, M. A. Müller, Président du Conseil de banque, a examiné les conséquences de la suppression des gentlemen's agreements passés entre la Banque Nationale Suisse et les banques et s'est exprimé comme suit sur le système en vigueur : « La situation actuelle sur le marché de l'argent et des capitaux, ainsi que l'incertitude planant sur l'évolution économique dans notre pays et à l'étranger peuvent éventuellement exiger des mesures rapides de la direction de la Banque Nationale. Il serait regrettable que leur mise en application échouât ou qu'elle souffrît de retards; cela pourrait avoir des conséquences néfastes et durables pour l'ensemble de notre économie. Je crois dès lors qu'on devrait étudier en toute objectivité comment il serait possible de donner aux organes responsables de la Banque Nationale un meilleur instrument pour intervenir, en cas de besoin, avec toute la rapidité et l'efficacité désirables ».

Succès de la politique du crédit anti-inflationniste. — A la même assemblée générale, M. le D<sup>p</sup>W. Schwegler, Président de la Direction générale. a fait les constatations suivantes au sujet de la politique monétaire de l'institut central suisse :

«Il convient de souligner que nulle part cette politique n'a visé à substituer la déflation à l'inflation; elle avait plutôt pour but de faire obstacle à une mise à contribution malsaine des forces économiques. De cette façon, il a été possible d'empêcher ce qui serait arrivé tôt ou tard, si l'expansion avait pu suivre librement son cours : une chute brutale de l'état de haute conjoncture dans un

état de crise. Au lieu de cette chute, on a assisté à un recul de la conjoncture, en général lent, et, dans bien des pays, modéré. Il est vrai que ce recul a entraîné en plus d'un endroit une diminution de l'emploi élevé et souvent excessif; mais, d'autre part, il a mis fin ou, pour le moins, a sensiblement freiné une dépréciation croissante de l'argent. »

Le ravitaillement en électricité. — Pendant l'hiver 1958-1959, le ravitaillement du pays en énergie électrique s'est effectué dans des conditions favorables. On sait qu'en automne 1958 la situation était particulièrement satisfaisante du fait que les bassins d'accumulation étaient remplis en octobre à raison de 98 %. Les importations de courant ont pu être maintenues dans des limites étroites.

Par ailleurs, la révision des tarifs d'électricité donne lieu à de nombreuses négociations, dont la portée est cependant différente selon les sociétés et les réseaux qu'elles desservent.

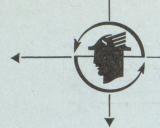
Pipe-line et raffinerie. — Il vient de se constituer 2 sociétés mixtes italo-suisses pour la réalisation du pipe-line devant relier Gênes à la plaine du Rhône. L'une a son siège à Rome et les capitaux (I milliard de lires) sont aux 2/3 italiens, l'autre à Lausanne (capitaux 6 millions de francs, aux 2/3 suisses). C'est la société suisse qui sera chargée de la construction d'une raffinerie de pétrole dans la région d'Aigle. On estime le coût total de cette construction à environ 65 millions de francs suisses. Ces projets, qui vont entrer dans la voie des résalisations, provoquent de l'inquiétude à Bâle, les importations suisses de carburant par la voie fluviale rhénane étant déjà en forte régression au profit des voies d'accès situées au sud, les raffineries italiennes travaillant à des tarifs généralement inférieurs à ceux des raffineries du nord de l'Europe. En outre, la raffinerie d'Aigle couvrirait la moitié des besoins suisses en huiles minérales, ce qui enlèverait encore davantage de fret à la flotte pétrolière rhénane.

**Développement de la Swissair.** — La société suisse de navigation aérienne va procéder à une nouvelle augmentation de son capital-actions qui passera de 63 à 105 millions de francs, les nouvelles disponibilités étant destinées surtout à financer les achats de matériel dans le cadre de l'accord qui a été conclu entre la Swissair et la compagnie scandinave S. A. S.

Corrélativement à cette opération, le Conseil fédéral a mis au point 2 arrêtés concernant l'aviation. L'un traite de la convention relative à la reconnaissance internationale des droits de gage sur les aéronefs, l'autre crée le registre des aéronefs, fondement juridique des sûretés indispensables à la politique d'investissements destinés à stimuler le trafic aérien.

# COURS ET INDICES SUISSES

Cours pièce or 20 fr. s 3 avr. 31,20 3 mars 31,50 2 avr. Cours billet 100 fr. f 3 avr. 0,86 3 mars 0,86 2 avr. I3 mars 471,4 13 fév. 459,6 28 mars Coeff. d'activité industrielle	'année nte
Cours billet 100 fr. f 3 avr. 0,86 3 mars 0,86 2 avr. Indice général actions 13 mars 471,4 13 fév. 459,6 28 mars	
Indice général actions 13 mars 471,4   13 fév. 459,6   28 mars	33,25
	0.95
	384.0
(100 = satisfaisant) 4e trim. 113 3e trim. 113 4e trim.	136
Ind. prix de gros (1939 = 100) fév. 212,5 jan. 212,7 fév.	219.1
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100) fév. 180,9 jan. 181,5 fév.	180.5
Indice salaires horaires réels	
(1939 = 100) 4º trim. 109,4 3º trim. 108,9 4º trim.	106.4
Marchandises transportées	
C. F. F. (mio det.) jan. 1,64 déc. 1,97 jan.	1,72
Voyageurs (millions) jan. 19,8 déc. 18,0 jan.	19.3
	176
	182



# OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES->

Toute demande devra être accompagnée de deux coupons-réponses internationaux Il ne sera donné suite qu'aux lettres remplissant cette condition

# REPRÉSENTATIONS

# REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

R. 3387 France et Communauté: machines à tailler par fraises mères, genre Fellow, machines à rectifier universelles et d'opération, à rectifier les intérieurs, à brocher, éléments Transfert, broches de mandrinage, fraises mères.

R. 3391 Est: Fournitures industrielles, machines-outils, articles sanitaires.

R. 3393 SUD-OUEST: objets publicitaires, cadeaux d'affaires.

R. 3395 HAUTES-PYRÉNÉES (15 VILLES D'EAU, LOURDES) : alimentation, droguerie, objets de piété ou folklore.

R. 3397 Paris-Banlieue: petit outillage horloger, ressorts, limes...

R. 3399 Paris-Banlieue: matériel dentaire, instrumentation, résines, ciments, dents, etc.

COMMETTANT FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

R. 3389 Suisse: vins mousseux.

# MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses ou françaises.

### A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN SUISSE

### Offres de produits français

140 : lampes anti-phare.

142 : outillage électrique : chalumeau soudeur, électro-scie, scie égoïne, électroponceuse.

# CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

	2 7 11 1050	Èitien internetionale de machines agricules
Brougg	3 au 7 avril 1959	Exposition internationale de machines agricoles.
Lyon	4 au 13 avril 1959	Foire internationale.
Bâle	11 au 21 avril 1959	Foire suisse d'échantillons.
Lille	11 au 26 avril 1959	Foire internationale.
Paris	17 avril au 3 mai 1959	Salon international du plein air.
Zurich	25 avril au 15 octobre 1959	Exposition nationale d'horticulture.
Paris	ler au 18 mai 1959	Foire internationale.
Paris	ler au 18 mai 1959	Salon international de l'habitat.
Zurich	II au 23 mai 1959	Semaine d'exportation pour les collections d'automne-hiver.
Zurich	22 au 31 mai 1959	Exposition de produits importés.
Paris	12 au 21 juin 1959	Salon international de l'aéronautique.
Paris	12 au 28 juin 1959	ELECTRAMA.
Lausanne	13 au 28 juin 1959	Exposition internationale de l'alimentation.
Bordeaux	14 au 29 juin 1959	Foire internationale.
Paris	18 au 29 juin 1959	Salon international de la chimie.

# FOIR E INTERNATIONALE LILLE

du II au 26 avril 1959

La Foire Internationale de Lille 1959 ouvrira ses portes du 11 au 26 avril pour une quinzaine commerciale que ses exposants s'accordent à considérer comme prometteuse. En effet, malgré les vicissitudes des dernières années, la grande manifestation lilloise a toujours été un facteur efficace de vente, même en période de crise. Aussi est-il légitime de penser que la Foire de Lille 1959 se déroulera sous le signe de l'optimisme et du renouveau.

# Vingt-cinq sections commerciales et groupes industriels

La nomenclature des groupes et des sections de la Foire Internationale de Lille reflète son université et sa particularité de s'adresser aux industriels et aux ingénieurs comme au grand public. Dans la première catégorie on peut en effet citer les sections Ameublement (La Foire de Lille comporte une section réservée aux fabricants et une section de négociants), Bâtiment, Équipement de Bureau, Matériel de Travaux Publics, Matériel pour Collectivités, Matériel Textile, Matières Plastiques, Mécanique, Manutention, Emballage, ainsi que la Section Horlogerie-Bijouterie également réservée aux Fabricants. Toutes les autres Sections retiennent l'intérêt général : Automobiles (cette section occupe à elle seule près de 10.000 m<sup>2</sup>), Appareils Ménagers et Sanitaires, Alimentation, Cycles, Scooters et Motos, Camping, Chauffage-Éclairage, Éditions, Machines à Coudre, Froid, Radio-Télévision, Photo-Cinéma, Textiles, Nouveautés, Vins et Spiritueux, etc. Signalons enfin l'immense section réservée au Matériel Agricole et Horticole dont le succès annuel démontre que la Région du Nord, outre ses puissantes et innombrables activités industrielles, est

aussi une des premières zones françaises de production agricole.

### Journées Professionnelles, assemblées générales et congrès assurent le succès de chacune des Sections

Bénéficiant d'installations modernes et exceptionnellement vastes, la Foire Internationale de Lille est chaque année le lieu et l'occasion de nombreuses réunions techniques et professionnelles.

Toutes les manifestations sont annoncées aux exposants intéressés au moyen d'un bulletin d'informations journellement édité par les services d'imprimerie de la Foire de Lille qui ajoute à ses activités purement commerciales et techniques, l'agrément de projections cinématographiques (où l'on peut admirer les meilleurs films documentaires et publicitaires de l'année) et le défilés de mode auxquels la clientèle féminine du Nord de la France réserve le meilleur accueil.

Tous renseignements concernant la Foire Internationale de Lille peuvent être obtenus en ses bureaux permanents au Grand Palais de la Foire de Lille, Lille (Nord).

Tél. 53.99.60 + 9 lignes groupées. Adresse télégraphique : « FOIRLILLE ».